

Arrêté N° 2022-261

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Didactique des langues, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 12/10/2022

La Présidente,

  
Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2022 - 2023**

Intitulé exact du diplôme :

Master Didactique des langues

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Heather HILTON	pu
Enseignant-chercheur Titulaire	Joséphine REMON	mcf
Professionnel Titulaire	Fatihe BOUGUERRA	Formatrice académique